

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1709

Artikel: Péréquation : les cantons et l'estimation fiscale des immeubles
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009205>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les cantons et l'estimation fiscale des immeubles

Maintenant que la péréquation financière (RPT) arrive dans sa troisième phase, celle des calculs de la part qui reviendra à chaque canton comme contributeur ou comme bénéficiaire, les chiffres et les méthodes sont examinées de près.

Une remarque intéressante de la Fédération des entreprises romandes (FER). Elle souligne que dans l'évaluation du potentiel des ressources dont dispose chaque canton, la fortune et, notamment la fortune immobilière, joue un rôle

important. Mais la Confédération n'imposant pas la fortune, elle ne dispose pas de données par le canal de l'impôt fédéral direct (IFD). Elle s'en remet donc aux cantons. Or il est notoire que la taxation des immeubles varie considérablement d'un canton à l'autre. Ce critère est donc discutable dans la mesure où il avantage les cantons qui, sur ce point, ménagent leurs contribuables et qui seront d'autant plus bénéficiaires de la péréquation.

Ce que la FER ne précise pas dans son communiqué (*Entreprise romande* du

27 octobre 2006), c'est que cette sous-évaluation est si notoire que les administrations fiscales ont établi un barème correctif. C'est ainsi qu'un Genevois ayant une résidence secondaire en Valais voit l'évaluation valaisanne rectifiée souvent à 100% au moment de l'estimation de sa fortune.

Question: si les administrations fiscales des cantons se sont mises d'accord sur un barème correctif commun, comment la péréquation financière peut-elle ne pas en tenir compte? *ag*

Suite de la première page

Hauts salaires

Dans l'air du temps

L'initiative relaie un débat animé, qui déborde la question des salaires. La démesure de certains traitements scandalise certes l'opinion publique, occupe la une des médias, anime la controverse entre syndicats et organisations patronales, qui semblent néanmoins redouter l'opprobre populaire au point que Rudolf Stämpfli, président de l'Union patronale suisse, craint que «les citoyens perdent toute confiance dans le système». Mais elle renvoie surtout au «besoin» de domestiquer le capitalisme. Et de démocratiser le gouvernement d'entreprise.

Contre des technocrates tout-puissants, voici le temps de l'investisseur qui veut contrôler leur gestion. Pierre-Yves Gomez en racontait déjà l'ambition dans *La République des actionnaires* (Syros, 2001).

Porté par les revendications des caisses de pension, généreuses pourvoyeuses de fonds, le mouvement se généralise

depuis une trentaine d'années à l'ensemble des stakeholders - parties prenantes des processus financiers et productifs. Si bien que consommateurs, épargnants, employés jusqu'aux ONG vouées à la défense du tiers-monde ou de l'écologie réclament le droit de participer à la conduite des affaires de sociétés privées, mondialisées, dirigées par une oligarchie se partageant les fauteuils des conseils d'administration.

Reprendre le contrôle

Thomas Minder ni plus ni moins qu'Ethos ou Actares, souhaite circonscrire le pouvoir des «top-managers» et élargir les prérogatives des véritables propriétaires des entreprises. C'est pourquoi l'initiative prévoit une réduction drastique du pouvoir des administrateurs. Après la question des salaires - confiés à des comités de rémunération vraiment indépendants et approuvés par l'assemblée générale - elle redessine de fond en

comble le profil de leur mandat qui devra être exclusif, incompatible avec d'autres charges et soumis chaque année au vote des actionnaires qui pourront s'exprimer à distance via SMS ou Internet. L'initiative exige finalement l'obligation pour les fonds de pension, présents massivement dans les capitaux des grandes compagnies, de respecter les intérêts de leurs assurés, afin d'éviter des cas semblables à celui de Jürg Bucher, représentant la caisse de retraite de La Poste à l'assemblée de Nestlé en 2005, votant pour le double mandat de Peter Brabeck alors qu'il avait été chargé de s'y opposer.

En revanche, Thomas Minder n'évoque à aucun moment la participation des salariés que ce soit au gouvernement des sociétés ou à leurs bénéficiaires. Et oublie par la même occasion de rappeler que les droits des actionnaires ne doivent pas l'emporter sur une politique salariale correcte, y compris

l'égalité entre hommes et femmes, sur le respect des conventions collectives, y compris chez les fournisseurs, ainsi que sur les normes environnementales, gages de la durabilité de l'entreprise. *md*

Le salaire moyen en Suisse se monte à 65 000 francs bruts par an. Le salaire des managers les mieux payés dépasse les 20 millions annuels. En 2005, l'écart le plus grand mesuré entre le salaire d'un employé et celui d'un cadre au sein de la même entreprise présentait un rapport de 1 à 544. En 2006, le salaire des employés est resté pratiquement inchangé par rapport à 2005. Le revenu des managers des 50 plus grandes entreprises s'est en revanche apprécié de 18%.

(Source: Swissinfo)